

COMMUNE D'ORBE

Restrictions de circulation

Orbe – rue des Terreaux

En raison des travaux de réfection de la toiture des immeubles nos 56-58 de la rue des Terreaux, la circulation sur cette artère s'effectuera par alternance, sur une seule voie, et sera réglée par des feux de signalisation.

La mise en place de cette mesure est prévue dès le 15 juin et devrait durer deux mois environ.

Des travaux de réhabilitation de l'immeuble portant le numéro 38 de la même rue se dérouleront dès le 14 juin 2010 et pour une durée totale de 4 mois. Des échafaudages ainsi qu'un monte-charge seront posés sur une voie de circulation de telle manière à permettre aux piétons de pouvoir utiliser le trottoir Est, celui situé en face ne permettant pas un passage aisé pour les poussettes et les chaises pour handicapés.

Une signalisation directionnelle pour le transit sera installée sur les artères pénétrantes de la ville et les usagers seront invités à éviter le centre ville et à emprunter la route de contournement.

La suppression de 4 places de parc en face de l'immeuble no 38 sera nécessaire pour permettre à la circulation de s'écouler normalement sur deux voies.

La Police municipale (024/442'92'00) se tient à disposition pour les questions éventuelles et les demandes de renseignements.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation de déviation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence ; nous les remercions par avance de leur compréhension.

Orbe, le 3 juin 2010

LA MUNICIPALITE